

Consignes sanitaires pour visiter une station de ski

Saison de ski 2021-2022

Dès le 31 décembre 2021

Consignes sanitaires de base



Si vous avez des symptômes, restez à la maison



Respectez la distanciation physique



Lavez-vous les mains fréquemment



Portez le couvre-visage lorsque requis



Le passport vaccinal sera exigé pour les 13 ans et plus, et ce, pour l'utilisation des remontées mécaniques et l'accès à certains services offerts dans les chalets de ski. Préparez-vous à présenter votre preuve vaccinale et une carte d'identité lors de votre visite.

Chalet de ski		Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus. La capacité d'accueil est limitée à 50 %. La distanciation physique de 1 mètre entre les personnes ne résidant pas sous le même toit doit être respectée. L'utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer est permise, avec une période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires permis.
<u>Restaurants, cafétérias, bars et espace pour les lunches</u>		Les restaurants, bars, cafétérias et espaces pour les lunches sont fermés. Mets pour emporter seulement, consommation à l'extérieur obligatoire.
Services (boutique, location, casiers intérieurs)		Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus. La capacité d'accueil est limitée à 50 %. La distanciation physique de 1 mètre entre les personnes ne résidant pas sous le même toit doit être respectée.
Remontées mécaniques		L'utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Dans la file d'attente et les télésièges, le port du couvre-visage (cache-cou, cagoule couvrant le nez et la bouche) est recommandé. À l'intérieur des télécabines, 6 personnes ou un même ménage sont permis et le port du couvre-visage (cache-cou, cagoule couvrant le nez et la bouche) est obligatoire.
Écoles de glisse et clubs de compétition		Les leçons de ski/planche à neige et les activités des clubs de compétition sont permises. Le port du couvre-visage (cache-cou, cagoule couvrant le nez et la bouche) est recommandé.

Sujet à changement, basé sur le [tableau des mesures en vigueur au Québec](#) du gouvernement du Québec.

Mise à jour: 30 décembre 2021



Passport vaccinal requis



Informez-vous sur les mesures sanitaires en vigueur auprès de la station de ski visitée.



Skiez bien,
soyez bien.